

**ÉGLISE BIBLIQUE BAPTISTE  
DE L'OUTAOUAIS**

***CONFESSION DE FOI***

**Article 1. De la Sainte Bible**

Nous croyons que la Sainte Bible a été écrite par des hommes surnaturellement inspirés. Elle est la vérité exempte de toute erreur pour ce qui est de son contenu. Par conséquent, elle est, et restera jusqu'à la fin des siècles, la seule révélation de la volonté de Dieu pour l'homme qui soit complète et finale. La Bible constitue la vraie base de l'union chrétienne et est la norme suprême selon laquelle toute conduite humaine, tous credos et toute opinion devraient être examinés.

1. Par « Sainte Bible » nous parlons de cet ensemble de soixante-six livres dont elle est composée, de la Genèse à l'Apocalypse, tel qu'originellement écrit. Elle ne fait pas que contenir ou transmettre la Parole de Dieu; elle EST, littéralement, la Parole de Dieu.

2. Par « inspiration », nous voulons dire que les livres de la Bible ont été écrits par de saints hommes de Dieu. Ils ont été poussés par le Saint-Esprit de sorte que leurs écrits ont été surnaturellement et verbalement inspirés et sans erreur aucune. Il n'y a jamais eu d'autre écrit inspiré par le Saint-Esprit et il n'y en aura jamais d'autre.

2 Tim. 3:16-17; 2 Pi. 1:19-21; Actes 1:16; Actes 28:25; Psa. 119:160; Psa. 119:105; Psa. 119:130; Luc 24:25-27; Jean 17:17; Luc 24:44-45; Psa. 119:89; Prov. 30:5-6; Rom. 3:4; 1 Pierre 1:2-3; Ap. 22:19; Jean 12:48; Ésa. 8:20; Éph. 6:17; Rom. 15:4; Luc 16:31; Psa. 19:7-11; Jean 5:45-47; Jean 5:39.

**Article 2. Du vrai Dieu**

Nous croyons en un seul Dieu, vivant et vrai, un Esprit infini, intelligent, le Créateur et suprême Souverain du ciel et de la terre. Il est d'une gloire inexprimable dans Sa sainteté et digne de tout honneur, de confiance et d'amour. Nous croyons que dans l'unité de la Divinité il y a trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, égaux dans chacune des perfections divines, et exécutant des fonctions distinctes mais harmonieuses dans la grande œuvre de la Rédemption.

Ex. 20:2-3; Gen. 17:1; 1 Cor. 8:6; Éph. 4:6; Jean 4:24; Psa. 147:5; Psa. 83:18; Psa. 90:2; Jér. 10:10; Ex. 15:11; Ap. 4:11; 1 Tim. 1:17; Rom. 11:33; Marc 12:30; Matt. 28:19; Jean 15:26; 1 Cor. 12:4-6; 1 Jean 5:7; Jean 10:30; Jean 17:5; Actes 5:3-4; 1 Cor. 2:10-11; Phil. 2:5-6; Éph. 2:18; 2 Cor. 13:14.

**Article 3. Du Saint-Esprit**

Nous croyons que le Saint-Esprit est une Personne divine, égale à Dieu le Père et à Dieu le Fils et de la même nature qu'eux. Nous croyons qu'Il a été actif lors de la Création et que, dans Sa relation vis-à-vis du monde incrédule, Il retient l'Impie jusqu'à ce que le plan de Dieu soit accompli. Il convainc de péché, de justice, de jugement et Il rend témoignage de la Vérité de l'Évangile à travers la

prédication et le témoignage. Il est le Générateur de la nouvelle naissance et Il scelle, revêt, guide, enseigne, rend témoignage, sanctifie, et aide le croyant.

Jean 14:16-17; Matt. 28:19; Hébr. 9:14; Jean 14:26; Luc 1:35; Gen. 1:1-3; 2 Thes. 2:7; Jean 16:8-11; Jean 15:26; Actes 5:30-32; Jean 3:5-6; Éph. 1:13-14; Matt. 3:11; Marc 1:8; Luc 3:16; Jean 1:33; Actes 11:16; Luc 24:49; Jean 16:13; Jean 14:26; Rom. 8:14; Rom. 8:16; 2 Thes. 2:13; 1 Pierre 1:2; Rom. 8:26-27.

#### **Article 4. Du Diable ou Satan**

Nous croyons que Satan a été autrefois saint et qu'il a joui d'honneurs célestes. Or à cause de son orgueil et de son ambition d'être semblable au Tout-puissant, il est tombé et a entraîné avec lui le tiers des anges. Il est le prince maléfique de la puissance de l'air, et le dieu profane de ce monde. Nous le reconnaissons comme étant le grand tentateur de l'homme, l'ennemi de Dieu et de Son Christ, l'accusateur des saints, l'auteur de toutes les fausses religions, la puissance principale derrière l'apostasie présente, le seigneur de l'Antichrist, et l'auteur de toutes les puissances des ténèbres. Or il est destiné à une défaite définitive aux mains du Fils de Dieu et au jugement selon la justice éternelle en enfer, une place qui avait été préparée pour lui et ses anges.

Ésa. 14:12-15; Ézéc. 28:14-17; Ap. 12:9; Jude 6; 2 Pi. 2:4; Éph. 2:2; Jean 14:30; 1 Thes. 3:5; Matt. 4:1-3; 1 Pi. 5:8; Zach. 1:3; 1 Jean 3:8; Matt. 13:25, 37-39; Luc 22:3-4; Ap. 12:10; 2 Cor. 11:13-15; Marc 13:21-22; 1 Jean 4:3; 2 Jean 7; 1 Jean 2:22; Ap. 13:13-14; 2 Thes. 2:8-11; Ap. 19:11, 16-20; Ap. 12:7-9; Ap. 20:1-3; Ap. 20:10; Matt. 25:41.

#### **Article 5. De la Création**

Nous croyons au récit de la Genèse concernant la Création. Il doit être accepté littéralement, et non pas sous forme d'allégorie ou de récit figuratif. Nous croyons que l'homme a été créé selon l'image de Dieu, exactement à Sa ressemblance. La création de l'homme ne consistait pas en une évolution ou en des changements évolutifs d'espèce, ni même en un développement progressif (c'est-à-dire, d'une forme de vie animale inférieur en des formes de plus en plus complexes) à travers des périodes indéterminées. Nous croyons que toute vie animale et végétale a été créée directement par Dieu, et que la loi établie par Dieu dictait qu'ils devaient se reproduire uniquement « selon leur espèce.»

Gen. 1:1; Ex. 20:11; Actes 4:24; Col. 1:16-17; Hébr. 11:3; Jean 1:3; Ap. 10:6; Rom. 1:20; Actes 17:23-26; Jér. 10:12; Néh. 9:6; Gen. 1:26-27; Gen. 2:21-23; Gen. 1:11; Gen. 1:24.

#### **Article 6. De la chute de l'homme**

Nous croyons que l'homme a été créé innocent, sous la loi de son Créateur. Mais par sa transgression volontaire, il est tombé de son état de bonheur sans péché et, par conséquent, tout homme est maintenant pécheur, non pas par contrainte, mais par choix. Il est donc sous une juste condamnation, sans défense ni excuse.

Gen. 3:1-6, 24; Rom. 5:12; Rom. 5:19; Rom. 3:10-19; Éph. 2:1, 3; Rom. 1:18; Ézéc. 18:19-20; Rom. 1:32; Rom. 1:20; Rom. 1:23; Gal. 3:22

## **Article 7. De la naissance virginale**

Nous croyons que Jésus-Christ a été engendré par le Saint-Esprit d'une manière miraculeuse. Il est né de Marie, une vierge, comme aucun autre homme n'est jamais né, ni ne pourrait jamais naître. Nous croyons qu'Il est le Fils de Dieu, c'est-à-dire Dieu le Fils.

Gen. 3:15; Ésa. 7:14; Matt. 1:18-25; Luc 1:35; Marc 1:1; Jean 1:14; Psa. 27; Gal. 4:4; 1 Jean 5:20; 1 Cor. 15:47.

## **Article 8. De l'expiation des péchés**

Nous croyons que le salut des pécheurs est uniquement et entièrement par la grâce à travers les fonctions de médiateur du Fils de Dieu qui, selon la désignation du Père, s'est librement chargé de notre nature, étant Lui-même sans péché. Il a honoré la loi divine par Son obéissance personnelle et, par Sa mort, Il a fait une pleine expiation substitutive pour nos péchés. Son expiation n'a pas consisté à nous donner un exemple par Sa mort comme martyr, mais elle a été la substitution volontaire de Lui-même à la place du pécheur, le Juste mourant pour l'injuste; le Christ, le Seigneur, portant nos péchés en Son corps sur la croix. Et étant ressuscité des morts, Il est maintenant assis sur le trône céleste et à travers Sa personne merveilleuse, on retrouve les compassions les plus tendres unies à Sa divine perfection. Il est entièrement qualifié pour être le Sauveur compatissant et tout suffisant.

Éph. 2:8; Actes 15:11; Rom. 3:24; Jean 3:16; Matt. 18:11; Phil. 2:7; Hébr. 2:14; Ésa. 53:4-7; Rom. 3:25; 1 Jean 4:10; 1 Cor. 15:3; 2 Cor. 5:21, Jean 10:8; Phil. 2:8; Gal. 1:4; 1 Pi. 2:24; 1 Pi. 3:18; Ésa. 53:11; Hébr. 12:2; 1 Cor. 15:20; Ésa. 53:12; Hébr. 9:12-15; Hébr. 7:25; 1 Jean 2:2.

## **Article 9. De la grâce dans la nouvelle création**

Nous croyons que, pour être sauvé, les pécheurs doivent naître de nouveau et que la nouvelle naissance est une nouvelle création en Jésus-Christ. Cette nouvelle naissance est instantanée et non pas le fruit d'un processus. Dans la nouvelle naissance, la personne qui est morte dans ses offenses et dans ses péchés devient bénéficiaire de la nature divine et reçoit la vie éternelle, qui est le don gratuit de Dieu. Nous croyons que la nouvelle création se réalise de telle sorte qu'elle dépasse notre entendement. Ce n'est pas par la culture, ni par une réforme de caractère, ni par la volonté de l'homme, mais uniquement et entièrement par la puissance du Saint-Esprit liée à la vérité divine et ce, afin d'assurer notre obéissance volontaire à l'Évangile. L'évidence de cette obéissance se manifesterait par les fruits saints de la repentance, de la foi et de la nouveauté de vie.

Jean 3:3; 2 Cor. 5:17; Luc 5:27; 1 Jean 5:1; Jean 3:6-7; Actes 2:41; Actes 16:30-33; 2 Pi. 1:4; Rom. 6:23; Éph. 2:1; 2 Cor. 5:19; Col. 2:13; Jean 3:8; Jean 1:12-13; Gal. 5:22; Éph. 5:9.

## **Article 10. De la gratuité du salut**

Nous croyons que l'Éternel nous offre Sa grâce élective et que les bénédictions du salut sont offertes librement à tous par l'Évangile. Il est du devoir immédiat de tous de les accepter par une foi cordiale, pénitente, et obéissante et nous croyons que rien n'empêche le salut du plus grand pécheur du monde, sinon sa propre dépravation inhérente ainsi que son refus volontaire de l'Évangile; ce refus résulte en une condamnation aggravée.

1 Thes. 1:4; Col. 3:12, 1 Pi. 1:2; Tite 1:1; Rom. 8:29-30; Matt. 11:28; Ésa. 55:1; Ap. 22:17; Rom. 10:13; Jean 6:37; Ésa. 55:6; Actes 2:38; Ésa. 55:7; Jean 3:15-16; 1 Tim. 1:15; 1 Cor. 15:10; Éph. 2:4-5; Jean 5:40; Jean 3:18; Jean 3:36.

### **Article 11. De la justification**

Nous croyons que la grande bénédiction de l'Évangile que Christ procure à ceux qui croient en Lui est la justification. Cette justification inclut le pardon du péché et le don de la vie éternelle sur les principes de justice. Ce n'est pas en considération des œuvres de justice que nous aurions faites, mais uniquement à travers la foi dans le sang du Rédempteur. Ainsi Sa justice nous est imputée.

Actes 13:39; Ésa. 53:11; Zach. 13:1; Rom. 8:1; Rom. 5:9; Rom. 5:11; Tite 3:5-7; Hab. 2:4, Gal. 3:11; Rom. 4:18; Hébr. 10:38.

### **Article 12. De la repentance et de la foi**

Nous croyons que la repentance et la foi sont des obligations solennelles, et aussi des grâces inséparables, forgées dans nos âmes par l'Esprit vivifiant de Dieu. De cette façon, ayant été profondément convaincus de notre culpabilité et de notre impuissance, du danger que nous courons, ainsi que du chemin du salut par le Christ, nous nous tournons vers Dieu avec une sincère contrition, confessant et suppliant la miséricorde divine. En même temps, nous recevons de tout notre cœur le Seigneur Jésus-Christ et nous le confessons ouvertement comme notre seul Sauveur, en qui nous avons tout, pleinement.

Actes 20:21; Marc 1:15; Actes 2:37-38; Luc 18:13; Rom. 10:13; Psa. 51:1-4; Psa. 51:7; Ésa. 55:6-7; Luc 12:8; Rom. 10:9-11.

### **Article 13. De l'Église**

Nous croyons qu'une Église de Christ est un rassemblement des croyants baptisés, réunis par une convention de foi et une communion de l'Évangile. Elle observe les ordonnances de Christ et est gouvernée selon Ses lois tout en exerçant les dons, les droits, et les privilèges qui leur sont octroyés par Sa Parole. Les officiers ordonnés de l'Église sont les pasteurs ou les anciens, et les diacres, dont les qualifications, exigences, et devoirs sont clairement définis dans les Saintes Écritures. Nous croyons que la véritable mission de l'Église se résume en la Grande Mission : d'abord, faire des disciples; ensuite, édifier l'Église; enfin, enseigner et former comme Il a exigé. Nous croyons que cet ordre doit être respecté. L'Église locale a le droit absolu d'auto gouvernance et est libre de l'intervention extérieure provenant de hiérarchie, d'individu ou d'organisation. Le seul directeur est Christ à travers le Saint-Esprit. Selon les Écritures, les véritables Églises doivent travailler ensemble en soutenant le combat de la foi en vue de l'avancement de l'Évangile. Chaque Église est seul juge des critères de coopération et dans quelle mesure. La volonté de l'Église locale est définitive en matière d'adhésion, de politique, de gouvernance, de discipline et de bienveillance.

Actes 2:41; Actes 2:42; 1 Cor. 11:2; Éph. 1:22-23; Éph. 4:11; 1 Cor. 12:4, 8-11; Actes 14:23; Actes 6:5-6; Actes 15:23; Actes 20:17-28; 1 Tim. 3:1-7; 1 Tim. 3:8-13; Matt. 28:19-20; Col. 1:18; Éph. 5:22-23; 1 Pi. 5:14; Actes 15:22; Jude 3-4; 2 Cor. 8:23-24; 1 Cor. 16:1; Mal. 3:10; Lévi. 27:32; 1 Cor. 16:2; 1 Cor. 6:1-3; 1 Cor. 5:11-13.

## **Article 14. Du baptême et de la table du Seigneur**

Nous croyons que le baptême chrétien consiste en l'immersion dans l'eau d'un croyant au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit sous l'autorité de l'Église locale. C'est un signe solennel et beau de notre foi dans le Sauveur crucifié, enseveli et ressuscité, un symbole qui démontre notre mort au péché et notre résurrection à une vie nouvelle. Le baptême est la condition préalable aux privilèges d'une relation avec l'Église ainsi qu'avec la table du Seigneur, par laquelle les membres de l'Église, par l'usage sacré du pain et du vin (fruit de la vigne), commémorent ensemble l'amour sacrificiel de Christ. La table du Seigneur est toujours précédée d'un examen de conscience solennel.

Actes 8:36-39; Matt. 3:6; Jean 3:23; Rom. 6:4-5; Matt. 3:16; Matt. 28:19; Rom. 6:3-5; Col. 2:12; Actes 2:41-42; Matt. 28:19-20; 1 Cor. 11:23-28.

## **Article 15. De la persévérance des saints**

Nous croyons que seulement les véritables croyants persévèrent jusqu'à la fin et que leur attachement persistant à Christ est le signe qui les distingue des professants de nom. La Providence veille à leur bien-être et ils sont gardés par le pouvoir de Dieu par la foi jusqu'au salut éternel.

Jean 8:31-32; Col. 1:21; 2 Jean 2:19; Matt. 13:19-21; Rom. 8:23; Matt. 6:30; Psa. 121:3; Hébr. 1:14; 1 Pi. 1:5; Phil. 1:6; Jean 10:28; Jean 10:29; Jean 16:8; Rom. 8:35-39.

## **Article 16. Du juste et du méchant**

Nous croyons qu'il existe une différence radicale entre le juste et le méchant et que seuls ceux qui par la foi sont justifiés au nom du Seigneur Jésus et sanctifiés par l'Esprit de notre Dieu, sont vraiment justes à Ses yeux. Par contre, tous ceux qui persistent dans l'impénitence et l'incrédulité sont considérés par Lui comme étant des méchants et sont donc sous la malédiction. Et cette distinction est valide parmi les hommes dans la mort et après la mort, que ce soit dans la félicité éternelle des sauvés ou dans la souffrance consciente et éternelle des perdus.

Mal. 3:18; Gen. 18:23; Rom. 6:17-18; Prov. 11:31; 1 Pi. 4:18; Rom. 1:17; 1 Cor. 15:22; Actes 10:34-35; 1 Jean 2:29; 1 Jean 3:7; Rom. 6:16; 1 Jean 5:19; Gal. 3:10; Rom. 7:6; Rom. 6:23; Prov. 14:32; Luc 16:25; Matt. 25:34-41; Jean 8:21; Luc 9:26; Jean 12:25; Matt. 7:13-14.

## **Article 17. Du gouvernement civil**

Nous croyons que le gouvernement civil est divinement désigné dans l'intérêt du bon ordre de la société humaine. Nous devons prier pour les magistrats, les honorer consciencieusement, et leur obéir, sauf lorsqu'ils s'opposent à la volonté de notre Seigneur Jésus-Christ, qui est le seul Seigneur des consciences et le futur Prince des rois de la terre.

Rom. 13:7; 2 Sam. 23:3; Ex. 18:21-22; Actes 23:5; Matt. 22:21; Tite 3:1; 1 Pi. 2:13-14; 1 Pi. 2:17; Actes 5:29; Actes 4:19-20; Dan. 3:17-18; Matt. 10:28; Matt. 23:10; Ap. 10:6; Phil. 2:10-11; Psa. 72:11.

## **Article 18. De la résurrection et du retour du Christ et des événements connexes**

Nous croyons et acceptons comme tels les récits des Saintes Écritures en y accordant une valeur pleine et entière. Concernant la Résurrection, nous croyons que Christ est physiquement ressuscité « le troisième jour selon les Écritures », qu'Il est ensuite monté « à la droite du trône de Dieu », qu'Il est notre unique «souverain Sacrificateur miséricordieux et fidèle dans les choses de Dieu ». « Ce Jésus, qui a été enlevé d'avec vous dans le ciel, reviendra de la même manière que vous L'avez vu monter au ciel. » Son retour sera comme Son enlèvement, corporelle, personnelle et visible. Nous croyons que « les morts qui sont en Christ ressusciteront premièrement » et que les saints qui sont vivants seront «...tous changés, en un moment, en un clin d'œil, à la dernière trompette. » Ensuite, «le Seigneur Dieu Lui donnera le trône de David Son père » et que « Christ régnera mille ans dans la justice jusqu'à ce qu'Il ait mis tous Ses ennemis sous Ses pieds. »

Matt. 28:6-7; Luc 24:39; Jean 20:27; 1 Cor. 15:4; Marc 16:6; Luc 24:2, 4-6; Actes 1:9; Actes 1:11; Luc 24:51; Marc 16:19; Ap. 3:21; Héb. 8:1; Héb. 12:2; Héb. 8:6; 1 Tim. 2:5; 1 Jean 2:1; Héb. 2:17; Héb. 5:9-10; Jean 14:3; 1 Thes. 4:16; Matt. 24:27; Matt. 25:13, Jac. 5:8; Matt. 24:42; Héb. 9:28; 1 Thes. 4:16; 1 Cor. 15:42-44; 1 Cor. 15:52; 1 Cor. 15:51-52; 1 Thes. 4:17; Phil. 3:20-21; Luc 1:32; Ésa. 9:6-7; 1 Cor. 15:25; Ésa. 32:1; Ésa. 11:4-5; Psa. 72:8; Ap. 20:1-4; Ap. 20:6.

## **Article 19. Des missions**

Le commandement de proclamer l'Évangile au monde est clair et indéniable et cette Grande Mission a été donnée aux Églises.

Matthieu 28:18-20 : « Et Jésus, s'approchant, leur parla et leur dit: Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre; Allez donc et instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Et leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé; et voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde. Amen! »

Marc 16:15 : « Et il leur dit: Allez par tout le monde, et prêchez l'évangile à toute créature. »

Jean 20:21 : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie aussi. »

Actes 1:8 : « Mais vous recevrez la puissance du Saint-Esprit, qui viendra sur vous; et vous me servirez de témoins, tant à Jérusalem que dans toute la Judée, et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre. »

Romains 10:13-15 : « Car quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé. Comment donc invoqueront-ils celui auquel ils n'ont point cru? Et comment croiront-ils en celui dont ils n'ont pas entendu parler? Et comment en entendront-ils parler, s'il n'y a pas quelqu'un qui prêche? Et comment prêchera-t-on, si l'on n'est pas envoyé? selon ce qui est écrit: Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix, de ceux qui annoncent de bonnes choses! »

## **Article 20. De la grâce de donner**

Les libéralités bibliques constituent l'un des fondements de la foi.

2 Corinthiens 8:7 : « C'est pourquoi, comme vous abondez en toutes choses, en foi, en parole, en connaissance, en zèle de toute sorte, et en amour pour nous, abondez aussi dans cette oeuvre de charité. »

La Bible nous demande d'apporter nos dons afin de les mettre dans la maison du trésor (la trésorerie commune de l'église) le premier jour de la semaine.

1 Corinthiens 16:2 : « Chaque premier jour de la semaine, que chacun de vous mette à part chez soi, et rassemble ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on n'attende pas que je sois arrivé pour faire les collectes. »

Sous la grâce nous donnons, et ne payons pas, la dîme – « Abraham DONNA la dîme de tout le butin » - « Abraham le patriarche DONNA la dîme du butin. » Hébreux 7:2-4. Cet événement qui a eu lieu quatre cents ans avant la Loi est confirmé dans le Nouveau Testament. Jésus a dit à propos de la dîme, « Il fallait faire ces choses-ci » - Matthieu 23:23.

Ainsi, la Bible nous demande d'apporter la dîme afin de la mettre dans la trésorerie commune de l'église.

Lévitique 27:30 : « Toute dîme de la terre, tant des semences de la terre que des fruits des arbres, appartient à l'Éternel; c'est une chose consacrée à l'Éternel. »

Malachie 3:10 : « Apportez toutes les dîmes à la maison du trésor, et qu'il y ait de la provision dans ma maison; et éprouvez-moi en cela, dit l'Éternel des armées: si je ne vous ouvre pas les écluses des cieux, et si je ne répands pas sur vous la bénédiction sans mesure. »

Selon le Nouveau Testament la maison du trésor était la trésorerie commune de l'église.

Actes 4:34,35,37 : «...et apportaient le prix de ce qu'ils avaient vendu. Ils le mettaient aux pieds des apôtres...Ayant un champ, le vendit, et en apporta le prix, et le mit aux pieds des apôtres. »